



Doc. 14787
22 janvier 2019

Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des États Parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la «Déclaration du Caire»?

Amendement¹ n° 6

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.1, insérer le paragraphe suivant:

«concevoir et mettre en œuvre des programmes éducatifs et professionnels visant à enraciner les droits de l'homme et les libertés fondamentales consacrés par la Convention, et en particulier les principes d'égalité de genre et de non-discrimination fondés sur les croyances religieuses, dans la tradition culturelle et juridique de leur pays;»

1. 2019 - Première partie de session

